



LOU TAMBOURINAIRE

LE JOURNAL MUNICIPAL DE MONTFURON

Juin 2025



Chères Montfuronnaises, chers Montfuronnaïis,

La nature s'est réveillée et se renouvelle, elle nous apporte un regain d'optimisme et de joie de vivre.

L'été s'approche, riche en rencontres conviviales. Je vous invite donc à participer aux nombreuses animations culturelles et festives de 2025 programmées sur notre commune. Vous trouverez le détail des animations en page intérieure.

Par ailleurs, je précise que le budget 2025 a été voté à l'équilibre grâce aux réserves financières de l'année précédente. Une gestion rigoureuse nous permettra de réaliser quelques investissements essentiels, sans hausse des impôts communaux.

Enfin, je souhaite à toutes et à tous un excellent été chaud et lumineux, et de merveilleuses vacances pleines de rencontres, de découvertes, de surprises agréables et des instants conviviaux partagés.

Pierre Fischer

Maire de Montfuron



Mairie de Montfuron

1, Place de la Mairie 04110 Montfuron

04.92.76.41.65

Email : mairie@village-montfuron.fr

Internet : montfuron.dlva.fr

Facebook : « commune de Montfuron »

DISCOURS DES VŒUX DU MAIRE JANVIER 2025

SOMMAIRE

Discours des vœux 2025

Page 2 à 4

A savoir

Page 5

Conseils Municipaux

Page 6 à 13

Vie Communale

Page 8

Recette

Page 16

Jeux

Page 16

Agenda

Page 17

La presse en parle

Page 18

Commerces et activités

Page 19

Informations pratiques

Page 20

DISCOURS DES VŒUX DU MAIRE DE MONTFURON JANVIER 2025

INTRODUCTION

L'année 2024 s'est achevée dans un environnement politique, sociétal, européen, international inédit sans précédent.

La France traverse une crise économique sociale, démocratique et aussi institutionnelle.

Le surendettement et les déficits cumulés conduisent à l'instabilité financière qui embrume le quotidien des entrepreneurs et les fige dans l'attentisme.

Pour les collectivités territoriales et locales, nous attendons un cadre financier particulièrement contraint.

S'ajoutent le problème du pouvoir d'achat et une inquiétude légitime quant à l'avenir dans un libre échange mondialisé très concurrentiel.

Pour autant, j'ose espérer qu'ENFIN L'ETAT aura la capacité de surmonter les crises et Montfuron s'adaptera à toutes ses perturbations, tout en poursuivant le développement des investissements et la recherche d'économie, de fonctionnement avec détermination, persévérance et optimisme.

Je souhaite pour ce traditionnel exercice des vœux, vous présentez :

Le bilan de la mandature de 2020 à 2024

Les prévisions d'investissement 2025

Les atouts de vie, d'attractions de notre village

Des conclusions en remerciement et en vœux de convivance et d'espérance

BILAN DE LA MANDATURE 2020 à 2024

De 2020 à 2023, grâce au soutien de l'Etat, du Conseil Départemental, du

Conseil

Régional, les investissements suivants :

L'aménagement de l'aire du Castellans avec ses bancs

Le changement des fenêtres de la mairie et de l'école en bois

Les travaux de voirie du chemin du moulin à vent

La modification du PLU et sa mise en compatibilité

Le changement des pompes des sources du logis

La réfection de la toiture de la garderie

L'installation de matériel informatique (disque dur + ordinateur)

L'assistance pour la maîtrise ouvragée

L'achat d'un broyeur roulant

La rénovation d'un court de tennis

Le remplacement des portes de la Chapelle

L'achat d'un défibrillateur et d'une épareuse

Les frais d'assistance du Cabinet de Conseil ALPICITE

La rénovation partielle de la maison du village louée, salle de bain en particulier

La restauration pour la mise aux normes des poteaux incendie

Les tableaux de signalétiques du chemin de randonnée des moulins

L'achat d'un tracteur et d'un container

En 2024, nous avons investi pour la commune :

Les travaux divers en régie

Rénovation voirie rue du moulin à vent et fosse bétonnée

Le remplacement de 2 chauffe-eaux

Le rétablissement du fonctionnement de l'horloge de l'église

Le rachat du matériel volé

La signalétique « Bienvenue à Montfuron »

Des travaux divers en régie

La numérotation de chaque maison et apporte par plaque

L'ensemble des investissements énumérés et réalisés totalise 234.000 € sur 5 ans, ce qui correspond à notre faible capacité d'épargne annuelle et à la diminution du subventionnement.



DISCOURS DES VŒUX DU MAIRE JANVIER 2025

Les investissements par DLVA sur 5 ans :

Le changement de toutes les lampes en LED de l'éclairage public
Le bâti d'une citerne incendie de 60m³ avec la plateforme d'accueil d'un hélicoptère bombardier d'eau pour 5.000 €
La mise en place des composteurs partage et l'initiation à leur utilisation

Les investissements par le Département :

La rénovation de la D455

Les investissements ENEDIS et SDE 04 :

Sur l'avenue Jean Gineste, la rue de Villemus et sur une partie de la Garenne pour 80.000 € environ.

Les études de 2020 à 2024 :

Que de temps passé en réunion pour faire progresser 3 projets de développement durable et de transition écologique

LE PROJET DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE PAR VOLTALIA

Depuis 7 ans, nous galérons péniblement pour réaliser cette implantation de 2ha20 de panneaux photovoltaïque, clôturée sur 10ha environ.

Ce projet a 2 avantages :

L'un d'être à vocation agricole, à savoir enherbé et accessible à un éleveur de moutons dont la surface est protégée des sangliers, des chevreuils et des loups.

L'autre, un loyer annuel du terrain fixé entre 30.000 à 35.000 €.

La procédure de concertation auprès de la population Montfuronnaise a abouti à un accord unanime pour sa réalisation.

La procédure d'enquête publique est en cours avec la présence d'un commissaire enquêteur en mairie les 10 et 19 février prochain.

Lors des multiples réunions avec les intervenants de l'administration, il ressort toujours qu'il est impossible de prévoir la réalisation de ce parc photovoltaïque à vocation agricole.

LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON LOUEE APPARTENANT A LA COMMUNE

L'investissement comprend l'isolation des murs intérieurs des pièces et un chauffage adapté plus économique.

Le dossier de subvention de la Région finançant a été déposé en février 2024.

Finalement, la commission d'attribution ne s'est réunie que fin octobre 2024 en refusant le dossier.

Les services instructeurs de la Région nous ont autorisé à engager les travaux avant l'hiver et nous a proposé de soumettre ce dossier à la prochaine commission sans certitude d'accord.

Voilà encore un cas d'incompréhension bureaucratique !

AUTRES ETUDES ET ACTIONS EN COURS

Il s'agit de l'implantation de l'antenne relais Mobile.

Les travaux du moulin suite à la reconnaissance de catastrophes naturelles

Les lieux d'installation des colonnes de tri

La collecte des déchets

Le rapport de l'AUPA sur l'aménagement de la place du village et des ruelles

Pas à pas, nous avançons mais très lentement.

DISCOURS DES VŒUX DU MAIRE JANVIER 2025

LES INVESTISSEMENTS ET ETUDES 2025

Les projets d'investissement sont nombreux et les orientations budgétaires seront étudiées en commission finance. Il est prévu de programmer les financements suivants :

- De la poursuite de la rénovation énergétique de la maison louée
- De la poursuite des travaux d'éclairage en LED de tous les bâtiments publics
- Des réfections de certaines voies communales
- D'un toboggan et d'une balançoire dans le parc Jean Fabre
- De plantations d'arbres
- De la plate-forme des colonnes de tri semi enterrée et d'une montée d'escalier vers le chemin muletier du moulin à vent, sur le parking Mistral
- Le préau de l'école
- La restauration du moulin à vent (ailes, frein ?)
- La restauration du bassin d'eau du jardin à papillons
- Le remplacement de bacs à fleurs, etc....

En matière d'études, il s'agit de finaliser les études en cours et de prévoir quelques nouvelles, à savoir :

- La création d'un site internet communal
- Le changement éventuel du lieu de la médiathèque
- L'agrandissement des surfaces de l'école par un local supplémentaire
- Le sas de la Chapelle St Elzéar
- L'enrichissement du chemin de randonnée par des panneaux signalétiques portant sur les plantes médicinales de Provence et leurs vertus
- Des nouveaux lieux d'implantations de panneaux photovoltaïques
- La salle multi-activité déjà partiellement étudiée
- La mise à jour du PPRI et du Plan de Sauvegarde.

Enfin, il conviendra d'investiguer dans les mesures juridiques de France Ruralité, les applications avantageuses pour notre commune.

L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLAGE

Nous, résidents à Montfuron, avons choisi d'habiter à la campagne, à l'air pur et au calme, aux Vues étendues, quel bonheur, assorti d'une qualité de vie très enviée pour tous ceux qui viennent le visiter.

Touristes et promeneurs, en recherche d'authenticité de notre village labellisé « village de caractère », découvrent par les sens, le patrimoine, le moulin, le jardin à papillons, de la biodiversité, le Castellas avec un panorama à couper le souffle, les ruelles et la place aux maisons en pierre sèche, l'ancien lavoir, l'église, la chapelle St Elzéar, le chemin de randonnée, des moulins.

Il s'agit là de temps choisis, de ressourcement, de détente, de respiration, de bien-être.

Beaucoup de ces visiteurs, de plus en plus nombreux, participent aux animations culturelles et festives du village, nous engageant à poursuivre le développement culturel rural qui fédère les énergies et tisse le lien social, forme les esprits au bien commun.

DES CONCLUSIONS

Chaque jour, avec mon équipe, les élus, la secrétaire générale, des agents techniques de la mairie, des bénévoles, nous œuvrons pour garantir un cadre de vie agréable, sécurisé.

Mes remerciements chaleureux vont à tout cet entourage compétent, efficace, généreux et heureux d'entreprendre.

Je remercie aussi les responsables des associations telles que le Cercle Républicain, Les Lys des Champs, le Clocher, le restaurant « Chez Éric », le Bric Bar Broc, tous acteurs de la vie du village.

Je salue et félicite également tous ceux qui contribuent à la vie de la Commune, l'école avec sa directrice, le Parc Naturel Régional du Lubéron, l'ONF, la DDT, la Chambre d'Agriculture, la Sous-Préfecture, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers, la presse et BFM d'ici.

ENFIN

Chère Montfuronnaise et cher Montfuronnaise, je vous présente en mon nom et au nom des membres du Conseil Municipal et du personnel de la mairie, nos vœux les meilleurs pour vos vies personnelles, familiales, amicales et professionnelles.

Vive la République, Vive la France.

Le Maire, PIERRE FISCHER

DOSSIER : LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

À Sainte-Tulle, comme ailleurs, le débroussaillage est une obligation légale essentielle pour prévenir les incendies de forêt et protéger les habitations. Cette mesure vise à réduire la masse végétale combustible autour des constructions, limitant ainsi la propagation des feux et facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers.

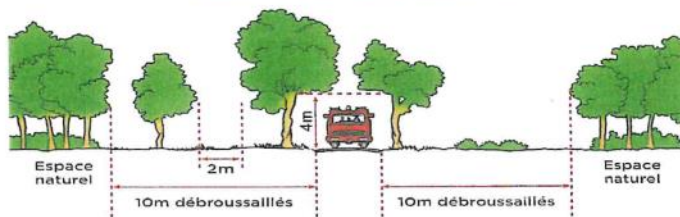


LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

L'article L.134-6 du Code Forestier prévoit une obligation de débroussaillage :

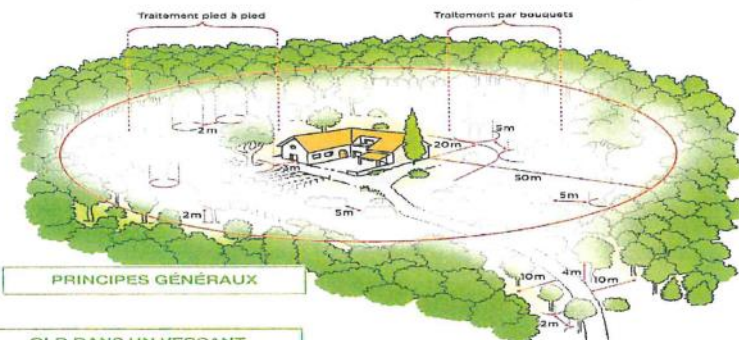
- Autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres
- Autour des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre et sur une hauteur minimale de 4 mètres
- Sur la totalité des terrains situés en zones urbaines définies par un document d'urbanisme (POS, PLU, ...)

VOIE D'ACCÈS - CAS GÉNÉRAL



LA MISE EN ŒUVRE DU DÉBROUSSAILLEMENT VISE À :

- Maintenir un espacement entre les arbres situés dans la zone à débroussailler pour éviter que le feu ne se propage :
 - soit par le traitement "pied à pied" : les feuillages doivent être distants d'au moins 2 mètres les uns des autres ;
 - soit par le traitement "par bouquets d'arbres" dont la superficie ne peut excéder 50 m², chaque "bouquet" étant distant d'au moins 5 mètres de tout autre arbre ou arbuste et de 20 mètres de toute construction ;
- Couper les branches basses des arbres sur une hauteur de 2 mètres ;
- Couper les branches et les arbres isolés situés à moins de 3 mètres d'une ouverture (porte, fenêtre...), d'un élément apparent de charpente ou surplombant le toit d'une construction ;
- Maintenir un espace d'au moins 3 mètres de distance entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement ;
- Couper et éliminer tous les bois morts et les broussailles ;
- Éliminer les végétaux coupés par broyage, compostage, par évacuation en décharge autorisée ou par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

OLD DANS UN VERSANT



RISQUE D'INCENDIE

On laisse la forêt gagner jusqu'au bord des maisons : le risque incendie est élevé.



RISQUE D'ÉROSION DU SOL ET D'ÉBOULEMENTS

La bande de 50m est rasée ; les sols sont mis à nu et érodés : la boue et les éboulements peuvent arriver dans l'espace habité.



INTERVENTION MESURÉE, RISQUE MINIMISÉ

Le non-respect des OLD est passible d'une amende de classe 4 (750 €) ou de classe 5 (1 500 €).

L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant.

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de

CAS DÉROGATOIRES

- Les terrains agricoles, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies et ne nécessitent pas de traitement spécifique
- Les arbres remarquables (éléments du patrimoine, arbres sénescents à ou d'intérêt biologique) situés à moins de 5 m, houppiers compris, d'une construction peuvent être conservés sous réserve d'être mis à distance de la végétation environnante d'au moins 5 m, houppier compris ;
- Les haies peuvent être conservées sous réserve d'être mises à distance de la végétation environnante d'au moins 5 m, houppier compris.

QUI CONSTATE LES INFRACTIONS ?

Ce sont les agents de police municipale, les agents forestiers de l'État, de l'Office National des Forêts, les gardes champêtres, et les agents de police

CONSEIL MUNICIPAL en bref

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2025

1/ OBJET : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FODAC, DETR, DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET DU FONDS DE CONCOURS DLVAGGLO POUR LA RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

BS VOIERIE	58 162.00
FODAC	11 576.00
DETR	11 632.00
Amendes de police	10 000.00
Fonds de concours DLVA	12 000.00
Reste à charge	12 904.00

Plan de financement adopté à l'unanimité des présents.

2/ OBJET : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DETR, DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE NOTRE LOGEMENT COMMUNAL

Travaux d'isolation	10 795.77
Système de chauffage	6 391.00
DETR	10 312.07
Reste à charge	6 874.70

Plan de financement adopté à l'unanimité des présents.

3/ OBJET : RENOUVELLEMENT DU CDD DE NOTRE AGENT TECHNIQUE DE REMPLACEMENT SUITE A LA DEMANDE DE CONGE LONGUE DUREE DE NOTRE AGENT TITULAIRE INDISPONIBLE

Adopté à l'unanimité des présents.

4/ OBJET : RENOUVELLEMENT N°3 DU CDD DE NOTRE AGENT DE SERVICE DE L'ECOLE POUR LE REMPLACEMENT SUITE A LA DEMANDE DE CONGE GRAVE MALADIE DE NOTRE AGENT CONTRACTUEL INDISPONIBLE

Adopté à l'unanimité des présents.

5/ OBJET : ADOPTION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS – LOGEMENT SOCIAL / DE 2025-2031 - DLVAGGLO

Adopté à l'unanimité

6/ OBJET : 3 DEMANDES D'AFFILIATION AU CDG 04 : CCAS DE MANOSQUE, SYNDICAT MIXTE « SCENES DE HAUTE PROVENCE » ET SYNDICAT MIXTE DU SEIGNUS D'ALLOS

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré,

Concernant le CCAS de Manosque :

le conseil municipal, par 1 voix pour, 5 contre et 5 abstentions, décide de : S'OPPOSER à leur demande d'affiliation ;

Concernant le Syndicat Mixte « Scènes de Haute-Provence » :

le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide de : NE PAS S'OPPOSER à leur demande d'affiliation ;

Concernant le Syndicat Mixte « Seignus D'Allos »

le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide de : NE PAS S'OPPOSER à leur demande d'affiliation.

7/ OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE EN JANVIER 2026 - MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE (CDG 04) AFIN DE LANCER UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION ET DE SON CONTRAT COLLECTIF ASSOCIE POUR LES RISQUES SANTE.

Le Maire, informe l'assemblée.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représenté, décide de :

Mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé ;

Mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence afin de solliciter auprès des caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) la fourniture de données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions relatives à la population retraitée ;

S'engager à communiquer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence le fichier statistiques des effectifs en cause, dans les délais fixés par le CDG 04 ;

Autoriser le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

L'assemblée délibérante **prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 04 par délibération et étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la commune de MONTFURON aura la faculté de ne pas signer cette convention de participation.

8/ OBJET : PROPOSITION D'ACHAT DE LA SAFER POUR LA PARCELLE A452

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté, décide de :

Ne pas se porter candidat à l'acquisition de ladite parcelle et d'abandonner ce projet d'achat.

9/ OBJET : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Adopté à l'unanimité des présents pour une cotisation annuelle de 100 Euros.

10/ OBJET : REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2025 DE DLVAGGLO – DECOMPENSATION POUR LA COMMUNE

L'attribution de compensation provisoire à valoir pour 2025 au profit de la commune de MONTFURON au terme de ces six révisions successives est égal 0.00 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représenté, décide de :

Approuver les révisions libres d'attribution de compensation telles que décidées par le Conseil Communautaire lors de la séance du 12/12/2024 ;

Approuver le montant d'attribution de compensation 2025 de 0.00 €, **tout en faisant remarquer :**

1 - Concernant la compétence culture, délibération N°CC-5-12-24, le conseil municipal souhaite que les Estivales soient reprogrammées en 2026 pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

2 - Concernant les participations financières demandées aux communes :

pour l'éclairage public de 10 €/habitant, le conseil municipal propose 8 €/habitant ;

pour le GEPU, il est constaté que DLVAgglo « se dégage » partiellement de ses compétences sur les communes.

11/ OBJET : PROGRAMMATION ANNUELLE DE TRAVAUX PRÉCONNISÉS PAR L'ONF POUR LA GESTION DURABLE DE NOTRE PATRIMOINE FORESTIER

Refusé à l'unanimité des présents.

12/ OBJET : SOLIDARITE ENVERS LA POPULATION DE MAYOTTE SUITE AU CYCLONE DU 14/12/2024

Il est proposé de verser un don de 100 €. Approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions

INFORMATIONS

1 Démonstration de l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) placé sur la place village depuis 2022 qui est un dispositif médical essentiel en cas d'arrêt cardiaque

Franck SAUVECANNE, délégué responsable, en a fait la démonstration claire et professionnelle.

2 Labellisation des « Villages d'Avenir »

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été retenue dans le cadre du programme Villages d'Avenir 04, le 28 janvier 2025. Les projets qui seront présentés pourront ainsi faire l'objet d'un accompagnement personnalisé en ingénierie. Les élus en sont très satisfaits.

3 Clôture des mémoires de défense de contentieux pour le lotissement

Pour répondre aux accusations portées par l'association Montfuron Avenir dans leur recours administratif concernant la future zone résidentielle du Verger, les mémoires de défense ont été remis au tribunal administratif par notre avocat courant janvier.

4 Lettre ouverte du Président de Région PACA, R. MUSELIER, concernant l'absence de transports en commun directs entre Céreste-en-Luberon et Manosque

Le conseil municipal souhaite que cette ligne de transport soit mise en place et informe le Maire de CERESTE de son soutien.

5 Charte documentaire du réseau des médiathèques DLVAgglo

Martine GINESTE a présenté les principaux points de cette charte concernant essentiellement le fonctionnement des médiathèques.

6 Info. Presse Provence et HPI

Mr le Maire se prépare à des interviews pour présenter le développement et les investissements de la commune ainsi que ses problématiques (créées par l'association Montfuron Avenir injustifiées), ses animations culturelles et festives, son attractivité de plus en plus importante et partager sa vision stratégique sur la ruralité.

7 Enquête Publique pour la modification du PLU dans le cadre du projet du Parc Photovoltaïque

L'enquête publique pour la mise en conformité du PLU avec le projet photovoltaïque du Rocher est en cours. Le commissaire enquêteur, Mr Thierry Vague, a assuré une permanence le matin de l'ouverture, le 10/02/25 de 15h30 à 18h30. Cette enquête sera close le 12/03/25. N'oubliez pas de coucher vos remarques sur le registre.

8 Taxe abris de jardin (surface et taux)

Perçue par les collectivités locales (la commune et le département), la taxe sur les abris de jardin (ou taxe d'aménagement) progresse de 1.75 %, contre + 3.2% en 2024 et + 8 % en 2023.

Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, à condition que la superficie dépasse 5 m² et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1.80 m.

9 Nouveau Préfet de Région PACA : Mr LECLERC Georges-François

Mr le Maire annonce la nomination de ce haut fonctionnaire d'État qui est passé par l'ENA et est titulaire du brevet d'alpinisme militaire. Il fut directeur du cabinet du ministère du Travail, de la santé, des solidarités et des familles de janvier 2024 à septembre 2024.

10 Fouilles archéologiques sur emplacement du projet du Parc Photovoltaïque

Le permis de construire concernant le parc photovoltaïque a été déposé fin 2021.

Le service départemental archéologique voit passer cette demande et décide de réaliser des fouilles préventives ou non.

Pour ce qui concerne notre projet du Rocher, les fouilles préventives ont été prescrites dès le printemps 2023 et ont démarrées début février 2025.

Il s'agit effectivement de fouiller 10% de la surface appelée à recevoir les panneaux photovoltaïques. Concrètement les tranchées mesurant 2 mètre de large sont espacées de 20 mètre.

La profondeur est variable selon le type de terres ou roches rencontrées, en moyenne 1mètre.

Les travaux de la pelleteuse sont suivis par 2 personnes du service archéologique départemental, un archéologue et un géologue-archéologue.

Les travaux du géologue-archéologue permettent de compléter la carte géologique du secteur. Les travaux de l'archéologue consistent à repérer toute trace d'activité humaine ancienne.

Ont été repérés seuls quelques vestiges de caniveaux en pierre dans le versant situé à l'ouest sous la départementale.

Dans ce même secteur, a été repéré un éventuel four à tuiles et le service archéologique décidera d'y faire des fouilles complètes ou d'y interdire l'emplacement des panneaux photovoltaïques ou de ne pas en tenir compte.

Dans la partie Est du projet quelques pierres contenant des fossiles ont été trouvées, le Parc du Luberon a été prévenu et est venu sur place constater leurs présences. Nous attendons de connaître leur décision à ce sujet.

Les travaux de fouille et de remise en état du terrain ont été terminés le vendredi 21/02/2025.

Le terrain étant communal, il ne nous a pas semblé nécessaire d'en informer l'ensemble de la population. Seuls les habitants du quartier du Rocher ont été prévenus.

La zone humide ainsi que le tracé du chemin de randonnée ont été évités et n'ont pas fait l'objet de fouilles.

11 Questions diverses

Antenne relais : le projet de couverture mobile des zones blanches de Montfuron via le service préfectoral New Deal avec l'installation d'une antenne est toujours en cours. Le 4 février, une équipe 5 personnes diligentées par Free Mobile est venue sur l'emplacement qui a l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et qui couvrirait les zones grises et blanches (quartier sud-ouest du cœur village et les hameaux des Granges et des Peyres). L'emplacement en cours d'étude est situé sur le flanc sud-ouest de la colline du Castellas. On attend les conclusions de ces études en cours.

CONSEIL MUNICIPAL en bref

CONSEIL MUNICIPAL DU

10 avril 2025

1/ Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Sans changement.
Adopté à l'unanimité des présents

2/ Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'ANNÉE 2024 M57 ET L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Résultats définitifs :
Excédent de fonctionnement : 133 715.62
Excédent d'investissement : 26 739.09

Affectation de résultats:
26 739.09 au compte 001
133 715.62 au compte 002
2000.00 au compte 021

Adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

3/ Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF M57 2025

La section investissement présente un excédent de 665.62 pour des dépenses de 153 926.03.

La section de fonctionnement présente un excédent de 75 650.32 pour des dépenses de 383 866.00

Adopté à l'unanimité des présents.

4/ Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ DE CHASSE "LA MONTFURONNAISE"

Adopté par 10 voix pour et 1 abstention (Franck SAUVECANNE : Président du bureau de l'Association Société de Chasse « La Montfuronnaise ») pour la somme de 1 000 Euros.

5/ Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE 2025/2026

Adopté à l'unanimité des présents pour la somme de 1 000 Euros.

6/ Objet : AFFECTATION DES PARCELLES COMMUNALES SITUÉES AU SUD DU VILLAGE

Adoptée à l'unanimité des présents. la candidature de Monsieur Olivier RENOULT

7/ Objet : PROPOSITION D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VILLEMUS RELATIVE A LEUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE NOTRE ÉCOLE PRIMAIRE

La nouvelle convention est adoptée à l'unanimité des présents.

8/ Objet : NOUVELLE DISPOSITION CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE PAR DLVAGGLO DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (OM) - DATE DE TRANSITION

Les services de DLVAgglo collecteront les colonnes (tous flux confondus) à partir du 1er octobre 2025 .

Adopté à l'unanimité des présents.

9/ Objet : CHOIX DÉFINITIF DES LIEUX DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) ET RAPPEL DE LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE

Les 2 emplacements retenus pour la mise en place du dispositif de passage en « Tout Point d'Apport Volontaire » (PAV) sont les lieux suivants :
le parking Mistral
le carrefour du VC1 et du chemin des Granges.

Adopté à l'unanimité des présents.

10/ Objet : DESIGNATION D'UN RESPONSABLE POUR LES VISITES ET L'ENTRETIEN DU MOULIN A VENT

Monsieur Norman BONNARDEL LUQUET est désigné à l'unanimité des présents.

11/ Objet : DOTATION AMÉNITÉS RURALES 2025 - ATTRIBUTION AU PNRL POUR SOUTENIR LEURS ACTIONS

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 contre, accepte de reverser au Parc Naturel Régional du Luberon, 20% de la somme que la commune aura perçue au titre de l'année 2024 soit 1 900 € en souhaitant que ce crédit soit affecté à des actions cibler dans nos écoles sans oublier les enfants de Montfuron.

12/ Objet : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

BS VOIRIE	58 162.00
FODAC	11 576.00
DETR	11 632.00
Amendes de police	10 000.00
Fonds de concours DLVA	7 500.00
Reste à charge	12 904.00

LES BOUCHONS D'AMOUR

L'objet de l'Association

La récolte des bouchons plastique permet l'acquisition de matériel pour les handicapés (fauteuils roulants, ...), l'organisation d'opérations humanitaires ponctuelles.

Vous pouvez porter vos bouchons en mairie et nous les remettrons directement à l'association départementale des Alpes de Haute Pro-



INFORMATIONS

1 Information PLH

Théo YABI, délégué responsable, a participé, en date du 25/02/2025, à une matinée de travail autour de la problématique, organisée par la DLVA.

En voici le compte-rendu :

Comment concilier la loi ZAN et la maison individuelle en milieu rural ?

Trois exemples ont été présentés par les représentants de communes qui ont déjà des débuts de solutions :

1^{er} cas, présenté par Mme Janine BELLANTE, élue de Coudoux dans les Bouches du Rhône. Depuis une quinzaine d'années, le village de Coudoux a cherché à concilier la réalisation de maisons individuelles et l'économie du foncier. Un écoquartier de 100 logements est achevé et un autre de 200 logements est en cours en préservant 62 % de la zone naturelle du territoire. Cette politique a été possible grâce à la réduction des terrains à bâtir > 500 m² à la concertation permanente entre les habitants, les élus et les promoteurs.

Création d'un conseil municipal jeune dont les avis sont pris en compte.

Création de nouvelles places, de nouveaux commerces. Le travail se fait en transparence avec les aménageurs en amont à partir d'un cahier d'objectifs élaborés par les habitants.

2^{ème} cas est celui du village de Revest-des-Brousses : village de 280 habitants, la mairie et son conseil municipal élu en 2020, ont un projet de revitalisation du village qui a été élaboré avec la communauté des communes de Mane.

Objectif : revitaliser le village en réalisant un écoquartier – 20 objectifs ont été définis parmi lesquels on retient la revitalisation des ruines notamment l'ancien château avec une extension. L'équipe municipale se met au travail pour trouver un équilibre entre autofinancement et apports subventionnés. Le projet est évalué à 2.500.000 €. Le vieux château fournirait 7 logements et l'extension au pied du château, 5 logements avec garage. L'ANAH fournirait 1.488.365 € du projet.

Suite à cette présentation, Mr le Maire demande si le projet est déjà réalisé ?

Mr YABI répond que tout est construit.

Mr le Maire précise qu'il conviendra de se renseigner et d'étudier ce projet d'Ecoquartier (types de construction et financement).

Mme GINESTE Martine intervient en disant qu'à Montfuron, il n'y a pas ruine et que toutes les maisons de Montfuron appartiennent à des privés ; il faudrait exproprier pour que la commune devienne propriétaire et finance des travaux de restauration.

Mr D'APUZZO Sylvain précise que pour le lot conservé par la commune dans le projet d'aménagement des 17 constructions pourrait comprendre 2 appartements et un local santé et assurer un revenu locatif de 28 000 €/an.

3^{ème} cas, nous a permis de connaître l'expérience de Rognonas dans les Bouches du Rhône avec son maire Yves PICARDA.

La problématique, ici, est *comment reprendre la main sur les centres anciens* ? Rognonas compte 4.300 habitants. N'ayant pas de foncier disponible, les conseils municipaux, depuis 20 ans sous la direction de Mr PICARDA, ont entrepris la restauration des ruines et dents creuses du village. Désormais, la ville est propriétaire de 45 logements sociaux. 12 locaux commerciaux et 12 locaux pour la médecine et paramédical. Cela génère chaque année 560.000 € de recettes.

Le fait de disposer de foncier bâti a donné du dynamisme à la Commune. Mais cela suppose beaucoup d'implication de la part des habitants et des agents municipaux.

Mme MUCCI Céline fait observer que Rognonas est un village aisé dont le pouvoir d'achat n'est pas celui de Montfuron.

La DLVA est obligée de mener une réflexion sur l'offre de logements dans la ville centre et les bourgs environnants. Le projet ITER a intensifié la pression. Selon Mr BASSANELLI, agent immobilier du groupe ORPI Manosque est en croissance depuis 1995 mais depuis 2020, le stock locatif est en baisse. Donc, il faut redynamiser le centre ancien où les offres potentiels évoluent en 500 et 1000 € le m².

Mr YABI dit que ce qui a été retenu, c'est qu'il faut respecter le Zan et continuer à rénover les centres anciens en priorité suite à l'animation de cette réunion du 25/02/2025 par Mr DUBOIS Jérôme, vice-président DLVAgglo.

Mr le Maire invite les montfuronais intéressés par l'urbanisme à visiter les nombreux lotissements en cours d'aménagement à Volx dont chaque lot a son espace jardin.

Mr DUBOIS nous a toujours dit que le projet de lotissement de Montfuron « tenait la route » et correspondait à une clientèle de mandateresse.

Mr YABI évoque l'attraction de la ville de Manosque par les futurs Jeux Olympiques d'Hiver 2030 qui deviendrait un HUB (nœud de transport).

Mme BARHELEMY Sophie, signale que ce n'est pas gagné car elle a assisté à la réunion sur la « mobilité » organisée par DLVAgglo.

Mr YABI précise que la ligne ferroviaire Marseille-Briançon sera renforcée et améliorée car le développement d'ITER obligera à accueillir plus de passages.

Mr le Maire dit que l'objectif de la REGIONSUD soit le transport en train de Marseille à Briançon de 3h30 est équivalent à celui du trajet par la route.

Mr SAUVECANNE Franck fait observer que l'État ferme les lignes ferroviaires, pas assez rentables et s'étonne sur l'avenir du renforcement de celle de Marseille -Briançon.

Mr YABI précise que les aménagements futurs du ferroviaire impacteront VEYNES.

En conclusion, Mr YABI réitère que le ZAN doit être respecté, que les centres anciens habités doivent être restaurés et revitalisés. Pour la ville de Manosque, la tension du marché immobilier est forte et les taux d'emprunt restent élevés. Donc, les travaux immobiliers doivent être étudiés en amont avec la ville centre et les villages en pensant à la mobilité interne, à des lieux de travail en télétravail, etc....



INFORMATIONS suite

2 Compte-rendu : Réunion « Mobilité »

Mme BARHELEMY Sophie, déléguée, a participé, à la Commission Mobilité, organisée par la DLVA, qui a eu lieu le mercredi 5 mars à 17h30 à Manosque, Salle des Tilleuls.

A l'ordre du jour :

- Présentation Méthodologie Schéma de mobilité (Plan de Mobilité Simplifié)
- Présentation Méthodologie Plan Vélo
- Présentation du Contrat Opérationnel de Mobilité

En voici, sa synthèse : Le défi qui est posé à l'agglomération est élevé surtout que dans la perspective des Jeux Olympiques de 2030, Manosque et sa gare vont devenir un nœud (Hub) de transport. La ligne Marseille-Briançon fait partie des voies retenues pour avoir une vitesse un peu plus élevée

Briançon – Marseille : 3 heures 37 minutes

Manosque – Aix en Provence : 28 minutes

Manosque – Marseille : 55 minutes

3 Hydrogène vert - HyGreen

Mr le Maire – Le projet public – Privé porté par Durance Luberon Verdon Agglomération et Engie Green a officiellement été abandonné il sera remplacé par un projet exclusivement privé moins gourmand en foncier. Il s'agirait d'une usine hydrogène dotée d'un électrolyseur de 240 Mégawatts, implantée sur la commune de Villeneuve en lieu et place d'un projet de carrière avorté sur une parcelle de 15 hectares. Le gaz produit devrait être stocké dans les cavités salines de Géométhane et Géosel. Puis acheminé vers les bassins Industrialo – portuaire de FOS via deux pipelines.

4 Antenne Mobile – NEW DEAL

Gérard GUILLOT expose que le projet de couverture mobile des zones blanches de Montfuron via le service préfectoral New Deal avec l'installation d'une antenne est toujours en cours. L'emplacement est en cours d'étude et est situé sur le flanc sud-ouest de la colline du Castellat. On attend les conclusions de ces études en cours.

5 Diverses démissions

Mr le Maire annonce la démission de Madame TESTU Elizabeth pour des raisons personnelles et de vie nouvelle. Elizabeth projette de vivre à La Ciotat à partir du 1^{er} Juillet. Il est dit par Monsieur le Maire que toute liberté doit être respectée et que la vie privée doit être un choix à privilégier. Le recrutement de son remplacement est déjà en cours.

Mr D'APUZZO Sylvain, 3^{ème} adjoint, a demandé à la Préfecture et au Maire de Montfuron sa démission d'adjoint à compter du 1^{er} avril 2025 tout en demeurant conseiller municipal. Le Maire et l'assemblée réunis ont acté l'abandon de toutes ces délégations en particulier la rédaction du journal Lou Tambourinaire et tout le réseau de communication.

Démission du Président de l'association du Cercle Républicain De l'Amicale Montfuronnaise à compter du 19/04/2025 pour des raisons personnelles. Il est prévu une assemblée générale le 19/04/2025 à 11h00 ce qui permettra dans le cas de cette démission, une reconstitution d'équipe sera à l'étude et si aucun siège n'est repris, l'association demeurera existante et en sommeil.

6 Questions diverses

Gérard GUILLOT donne lecture de la conclusion du commissaire enquêteur qui a œuvré dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue du 10/02/2025 au 12/03/2025 du projet emportant mise en compatibilité du PLU relative à l'installation du parc photovoltaïque. Le rapport et les conclusions sont consultables en mairie à la demande et sur le site montfuron.fr sur une période d'un an à compter du 01/04/2025.

Sophie BARTHELEMY réprecise que le projet de budget de la commune doit être communiquer 12 jours au moins avant le vote au conseil municipal avec une note de présentation brève et synthétique (Article L52-17-10-4).

Mr le Maire répond que la « Banque des Territoires » a précisé à la mairie qu'il n'y a pas de circulaire d'application.

Il s'agirait d'une recommandation et que le Préfet devrait déterminer le contenu de cette note.

Mr le Maire rappelle que la commission finance, comprenant 6 membres, s'est réunie les 12/02/2025 et 26/03/2025 pour examiner en détail les comptes 2024 des sections de fonctionnement et d'investissement, et de ceux du Budget 2025.

Le conseil municipal approuve les comptes 2024 et le Budget 2025, ce jour, le 10/04/2025.

Pour l'avenir, suite à l'insistance de Madame BARTHELEMY, Monsieur le Maire s'est engagé à soumettre cette application nouvelle de la M57, pour avis ou décision du Préfet suite aux recommandations de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Enfin, la présentation globale des comptes est publiée dans le journal communal « Lou Tambourinaire », 15 jours à 1 mois après les décisions sur les comptes de l'année écoulée et sur le Budget de l'année à venir



CONSEIL MUNICIPAL en bref

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2025

1/ Objet: CHOIX DU CANDIDAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT ADMINISTRATIF

Adopté à l'unanimité des présents.

2/ Objet: CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (TUILAGE)

Adopté à l'unanimité des présents.

3/ Objet: CREATION D'EMPLOI PERMANENT EN CDD D'UN AN POUR EXERCER LES FONCTIONS DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Adopté à l'unanimité des présents.

4/ Objet: INSTALLATION D'UNE ANTENNE - RELAIS TELEPHONIE MOBILE - PROJET NEW DEAL

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC A LA SOCIÉTÉ FREE MOBILE POUR LA CREATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE MOBILE SUR LA PARCELLE B 258 SITUÉE AU VILLAGE.

Adopté à l'unanimité des présents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juin 2025

1/ Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT PNRL

M. Sylvain D'APUZZO est reconduit dans cette fonction en tant que conseiller municipal.

2/ Objet : MODALITES DU BAIL A FERME DE 9 ANS

Adopté à l'unanimité des présents.

3/ Objet : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU - PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Adopté à l'unanimité des présents.

4/ Objet : PLAN DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DE 3 LAMPADAIRES (AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DE DLVAgglo) : RUE DU CHATEAU ET RUE DU MISTRAL

Plan de financement

DLVA 51%	5 169.53
Commune 49%	4 966.81
DLVA TVA 20%	2 027.27

Adopté par 8 voix pour, 1 contre (Sophie BARTHELEMY), et 2 abstentions,

5/ Objet : PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION DU MOULIN ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET " RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL

Travaux	19 088.00
Subvention	9 544.00
Commune	9 544.00

Adopté à l'unanimité des présents.

7/ Objet : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Adopté à l'unanimité des présents.

8/ Objet : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il convient de prévoir les travaux d'éclairage public au budget 2025.

Adopté par 8 voix pour, 1 contre (Sophie BARTHELEMY), et 2 abstentions.

9/ Objet : RÉVISION DE LA TARIFICATION DES SERVICES DE LA COMMUNE (RÉGIE) - TARIF POUR L'ASSOCIATION DES NUITS PHOTOGRAPHIQUES DE PIERREVERT

Adopté à l'unanimité des présents. Les tarifs sont consultables en mairie.

10/ Objet : APPEL DE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU BUDGET

Refusé à l'unanimité des présents.

Quelques démissions pour convenances personnelles

Mme TESTU Elisabeth, secrétaire générale de la Mairie de Montfuron nous quitte le 30 juin 2025 pour se rapprocher de son compagnon demeurant à La Ciotat. Le Conseil Municipal en particulier lui présente ses remerciements pour tout le travail accompli, son accueil chaleureux et son dévouement reconnu. Nous lui souhaitons bonheur et de possibles nouvelles fonctions.

Mr BEAUVOIS Jean-Luc et son épouse pour des raisons familiales et de santé, mettent fin aux activités du Cercle Républicain. Cette décision a été prise en Assemblée Générale du 19 avril 2025. Le Maire en particulier et le Conseil Municipal remercient toutes les actions menées par l'équipe de cette association, à savoir l'accueil convivial tous les vendredis dans le local voûté réaménagé par leurs soins, l'organisation de repas tant pour les Montfuronnais que pour les artistes de toutes les animations culturelles et les repas et boissons distribués lors de la fête votive du village.

Actuellement le Cercle Républicain est en stand by, mais les démissions ne seront effectives que le 31 août 2025. Toutefois dès maintenant, si une nouvelle équipe est intéressée à prendre le relai de la gestion de cette association, veuillez prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

Mr D'APUZZO Sylvain a démissionné de son poste d'adjoint le 1 avril 2025. Toutes ses délégations lui sont retirées, seule celle de sa présence aux réunions du PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon) est maintenue.



INFORMATIONS

1. Démission de M. D'APUZZO Sylvain actée par le Préfet

Il est précisé par M. le Maire que le Préfet a accepté la démission de l'adjoint au maire, M. Sylvain D'APUZZO, en date du 30 avril. Toutefois, à sa demande, il demeure conseiller municipal.

2. Pass Culture

M. le Maire signale que la part individuelle du Pass Culture est divisée par deux. Désormais, les jeunes de 15 à 16 ans ne toucheront plus rien ; le crédit passe à 50 euros à 17 ans et diminue de moitié à 18 ans, passant de 300 à 150 euros.

Il est aussi précisé qu'il existera une bonification pour les enfants et adultes handicapés.

Ce Pass Culture est un outil de consommation sous forme de chèque à destination des jeunes.

3. Mise en conformité du SCOT par rapport au ZAN et au projet photovoltaïque

M. le Maire présente la procédure engagée par le SRADDET, les chartes du parc du Luberon et du Verdon, ainsi que les modifications prévues dans le SCOT. Un document de 21 pages, présenté en conférence des maires le 20/05/2025, fait état d'un bilan économique de 2015 à 2021 portant sur les emplois et les entreprises, ainsi que d'un bilan de la consommation des surfaces réparties en espaces naturels agricoles, en espaces urbanisés existants et en extensions urbaines potentielles.

L'intégration du ZAN, dont l'objectif est de diminuer de moitié le foncier déjà artificialisé entre 2011 et 2020, permet de garantir aux petites communes – en particulier à Montfuron – 0,55 hectare de surface constructible à usage d'habitat.

Madame Borne, lorsqu'elle était Première ministre, avait souhaité que toutes les communes de moins de 2 000 habitants puissent obtenir un hectare de surface constructible.

Les communes, en fonction de leur capacité de construction et de leur PLU, pourront choisir de mutualiser et d'échanger des surfaces entre elles.

En conclusion, le Sénat, compte tenu des difficultés d'application du ZAN et du manque important de logements, étudie l'allongement des délais pour atteindre les objectifs.

4. Stratégie de la mobilité à vélo

Madame Sophie BARTHELEMY, chargée du dossier mobilité, n'a pu assister à la dernière réunion et précise que Montfuron n'est pas concerné par une piste cyclable.

M. le Maire annonce que la problématique a été présentée en conférence des maires et que le plan futur des pistes cyclables concerne uniquement le Val de Durance, dans le cadre de DLVAgglo.

Il est prévu une piste cyclable qui se prolongerait des Quatre Chemins jusqu'à Vinon, et une autre partant de Manosque, passant par Volx, Villeneuve, La Brillanne, Oraison. Le maire de Gréoux a demandé une piste cyclable allant jusqu'à son village.

Le Maire attire l'attention des élus sur le coût excessif de ces pistes, qui ne pourront être réalisées qu'avec des subventions européennes à hauteur de 80 %. À ce propos, toutes les pistes cyclables actuellement en place n'ont pas été subventionnées par l'Europe.

Une étude indique que les déplacements de moins de 3 kilomètres devraient se faire à pied ou à vélo. Il convient de se demander si ces pistes seront utilisées à des fins de loisir ou de travail. On peut s'interroger sur la pertinence de ces infrastructures au regard du développement de la pauvreté des citoyens français et du manque de logements.

5. Projet immobilier à Revest-des-Brousses

Lors du conseil municipal du 10 avril 2025, M. YABI Théo, suite à une réunion de DLVAgglo, a présenté des projets immobiliers menés par des communes, dont celui de Revest-des-Brousses. Ce projet d'aménagement de sept appartements dans un château ancien et de cinq appartements au pied du château aurait été entièrement réalisé durant cette mandature, mettant en avant qu'il est préférable de restaurer des bâtiments anciens plutôt que de construire du neuf.

M. le Maire, après un entretien avec Mme la Maire de Revest-des-Brousses, apprend que ce projet n'existe que sur le papier, qu'aucun travaux n'a été commencé, qu'une expropriation est en cours pour un locataire récalcitrant habitant dans le château, que les subventions promises de l'ANAH (environ 1,5 million d'euros) ne sont pas acquises, et que les cinq appartements ne sont pas situés au pied du château, mais dans un autre secteur du village. Mme la Maire est désespérée par les lenteurs administratives et les oppositions systématiques à ce projet.

6. Groupe de travail : Tarification incitative pour les ordures ménagères

M. le Maire souhaite que ce projet soit étudié ; il a d'ailleurs demandé au service technique de gestion des ordures ménagères de faire connaître les villes ou villages qui expérimentent ce projet. À ses yeux, ce projet lui semble lourd, impliquant une organisation démesurée, et pas forcément favorable aux citoyens.

La description du fonctionnement est présentée par M. Gérard GUILLOT :

Avec l'intention de rendre plus juste la facturation des ordures ménagères résiduelles, la DLVA projette de mettre en place en 2027 un système qui compte pour chaque utilisateur non pas le poids de ses dépôts mais le nombre d'apport à la colonne "ordures ménagères". Pour cela chaque utilisateur disposera d'un badge qui lui permettra d'ouvrir la colonne une seule fois pour y introduire un volume limité. Ce système est déjà fonctionnel dans plusieurs communes de France. La facturation sera composée d'une base forfaitaire et d'un complément qui tiendra compte du nombre d'apport. Affaire à suivre... en attendant ce sera en octobre que nos employés communaux cesseront le ramassage des nombreux bacs à ordures et que les nouvelles colonnes de tri, ordures ménagères résiduelles et carton seront installées au parking Mistral.

7. Plan de paysage, transition énergétique et écologique

M. Sylvain D'APUZZO indique que ce plan est intégré dans la future charte du Parc du Luberon. DLVAgglo a également élaboré un plan territorial. Il rappelle qu'une consultation des communes sera organisée à partir de juillet 2025 pour approbation de cette charte, dans un délai de quatre mois.

M. le Maire rappelle le contexte de l'atelier ayant travaillé sur ce plan de paysage, à savoir : accentuer la sobriété, développer le mix énergétique et intégrer la planification des énergies dans les enjeux paysagers.

INFORMATIONS

8. Affaire Morenas – Conclusion audience du 11/04/2025 en cassation

Il est rappelé que la SCI Morenas, propriétaire de parcelles au lieu-dit "Les Longues Terres", a toujours revendiqué la propriété d'un chemin traversant sa propriété et longeant un bâtiment de ferme. À ce titre, elle a intenté plusieurs procès contre la commune, perdus au tribunal administratif puis en cour d'appel.

Persistant à faire reconnaître sa propriété sur ce chemin, il a saisi la Cour de cassation, qui a décidé :

-L'annulation de l'arrêt du 22 septembre 2023 de la cour administrative d'appel de Marseille et du jugement du 20 juin 2022 du tribunal administratif de Marseille ;

-Le rejet de la demande présentée par M. Morenas et la SCI Morenas comme portée devant une juridiction incompétente ;

-Le rejet des conclusions présentées par les parties au titre de l'article L. 761-1 du CJA.

En conséquence, si M. Morenas n'intente plus d'action en justice, nous n'aurons plus de problème concernant ce chemin, qui demeure communal.

9. Consultation dématérialisée sur le portail PUBLIELEGAL pour le projet de la nouvelle charte du PNRL 2025-2040

Webinaire sur la consultation des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre :

-Les enjeux pour le territoire et la collectivité ;

-Les modalités pratiques de la consultation et de l'adhésion ;

-Les documents d'accompagnement.

Nous consulterons le dossier complet afin d'avoir une vue d'ensemble sur la future charte du Parc du Luberon.

10 Installation de la nouvelle caméra

Le container communal destiné à être l'atelier communal a déjà été cambriolé par 2 fois avec vol de matériels.

De nouvelles dispositions sont mises en place pour tenter de décourager les voleurs : obstruction de la porte par le stationnement de la camionnette communale, éclairages et caméras externes et internes.

11. Don de 1 650 € de l'EURL "Ailleurs Culture"

Le Maire rappelle que l'association "Ailleurs Culture", qui a organisé la fête des Belges sur la place du village, et précise qu'il a été effectué un don de 1 650 euros à la commune, ainsi que 150 euros à l'association "Le Clocher".

12. Questions diverses

Demande de reprise de M. SANTIAGO Gonzales :

M. D'APUZZO demande la date de reprise de M. SANTIAGO Gonzales.

Il lui a été répondu que l'arrêt de travail de ce dernier arrivait à échéance le 15 juin.

Forum sur la ruralité organisé par la Région :

Mme GINESTE et M. le Maire ont assisté à ce forum qui s'est tenu dans la salle Osco Manosco à Manosque.

Il s'agissait d'une présentation générale des enjeux actuels de la région, avec des tables rondes où plusieurs maires ont partagé leurs projets, réussites et échecs.

Toutefois, aucune information réellement nouvelle n'a été apportée, et nous regrettons l'absence de débat entre les quelque 200 participants et les organisateurs.

Nous avons constaté que seuls cinq maires du département des Alpes-de-Haute-Provence (04) étaient présents, aux côtés de techniciens et d'élus des autres départements de la région Sud.

La réunion s'est tenue sans la présence du président de région, M. Renaud MUSELIER, ni de son vice-président, M. David GEHANT. Seul le conseiller régional représentant le 04, également maire de La Brillanne, était présent.

M. GALTIER, maire de Manosque, a prononcé un court discours d'accueil, avant de partir précipitamment pour Paris, où il avait un rendez-vous avec une délégation chinoise dans le cadre d'un possible jumelage entre Manosque et une ville de Chine.

Moulin à vent – Fondation du Patrimoine :

Afin de recueillir des fonds sous forme de dons, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une exposition de photographies de M. Jean-François MUTZIG est prévue en octobre à la chapelle Saint-Elzéar.

L'entrée, au tarif de 5 €, permettra de contribuer à la restauration du moulin à vent de Montfuron.

Réunion publique – Santé et hôpital :

Nous envisageons d'organiser une réunion publique regroupant plusieurs villages, autour du fonctionnement des hôpitaux et des problématiques de santé dans notre département (04).

La date envisagée serait le 19 juin, aux alentours de 18 heures.

Détérioration du compteur électrique de M. LACOSTE :

Le 24 mai, la destruction complète du compteur électrique de M. LACOSTE a été constatée. Une traînée d'huile partait de la voie communale du Moulin de la Dame jusqu'au parking à l'entrée du village.

Le samedi après signalement à ENEDIS, leurs équipes sont intervenues rapidement et ont remplacé le compteur en quatre heures, nécessitant une coupure d'électricité pour les habitants du voisinage.

Mme Sylvie DIASSON et M. le Maire ont passé une grande partie de la journée à gérer cet incident.

Il a été décidé d'utiliser les caméras de surveillance afin d'identifier les responsables de cette dégradation. Le visionnage des enregistrements a été effectué dans un premier temps par M. Sylvain D'APUZZO, puis par Mme Martine GINESTE et M. Gérard GUILLOT.

Par ailleurs, le chemin prolongeant la voie communale du Chemin de la Dame a été débroussaillé.

VIE COMMUNALE



Super Carnaval

2025

Fête Belge

Mai 2025



Théâtre Zamparini

« Le Vilain Mire »

Cérémonie du 8 mai 2025



VIE COMMUNALE

**Montfuron
en fête !**



	Date	Genre / événement	Titre / Organisateur	Lieu / horaire
Mai	Ven. 23	Repas	« Fête des voisins » Montfuron Avenir	Au Moulin dès 19h.
Jun	Dim. 08	Vide-grenier	Bric-Bar-Broc	Place de la Mairie. De 9h à 18h.
	Dim. 15	Concert Jazz / Bossa Nova	« Evidence Project »	Chapelle S'-Elzéar à 17h30
Juillet	Ven. 04	Théâtre	« Le conseil de classe » C ^{ie} Théâtre des Lilas	Chapelle St Elzéar à 21h30
	Sam. 19	Concert Jazz / Sky-View - Soirée Astro	« Rémi Collin »	Castellas à 21h
	Du 24 au 27 juillet	Expo-photo.	Nuits photographiques de Pierrevert	Chapelle S'-Elzéar. Gratuit.
	Du 24 juil. au 24 août	Expo-photo.	7 ^e Rencontres photographiques de Montfuron	Église & Parc Jean Fabre. Gratuit.
Août	Du 01 au 3 août	Rencontres théâtrales de Haute-Provence		Place de la Mairie, Chapelle S'-Elzéar...
	Ven. 01	Théâtre, contes, conférences, Apéro-concerts...	« Évocation de la Provence », (Daudet, Pagnol, Raimu, Fernandel) C ^{ie} Rires & Sourires de Provence	Place à 21h. Prix libre.
	Sam. 02		Soirée autour « d'Eugène Labiche » Compagnie Aramis Théâtre	
	Dim. 03		« Les quatre vérités », comédie. Compagnie Ysol en Scène	
	Jeu. 07	Repas	« Cuisines du Monde » Montfuron Avenir	Chapelle S'-Elzéar dès 19h.
	Sam. 09 & dim. 10	Fête votive	Fête du village	Place de la Mairie, Chapelle S'-Elzéar...
	Ven. 15	Vide-grenier	Bric-Bar-Broc	Place de la Mairie. De 9h à 18h.
	Sam. 16	Théâtre	« La Prière aux étoiles » de Marcel Pagnol - C ^{ie} de la Cigale	Place de la Mairie à 21h.
Sept.	À définir	Concert classique	Asso. des Musiciens amateurs des Alpes de Haute-Provence	À définir
Oct.	Dim. 19	Vide-grenier	Bric-Bar-Broc	Place de la Mairie. De 9h à 18h.
	Ven. 31	Carnaval	Halloween / Chasse aux bonbons	Dès 18h. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.
Nov.	Dim. 16	Marché	Marché d'Avant-Noël Les Lys des champs	Place de la Mairie. De 9h à 17h.
	Du 16 nov. à mi-janv.	Crèche provençale	Crèche de Montfuron Commune	Église. Gratuit.
	Sam. 22	Contes	« Dans l'ombre, les Yôkaï », S. Fernandez / De bouches à oreilles	Chapelle S'-Elzéar à 16h



Gâteau de printemps citronné

8 personnes



INGREDIENTS

- 190 g beurre
- 210 g sucre en poudre
- 190 g farine
- 95 g Maïzena
- 5 œufs
- 4 citrons bio
- 1 sachet levure chimique
- 1 pincée de sel
- 100 g mascarpone
- 50 g sucre glace
- Mélange de fruits

PREPARATION

1. Râper le zeste de 3 citrons. Pressez les 3 fruits.
2. Fouettez le beurre mou avec le sucre pour obtenir une pommade. Ajoutez les œufs un à un, en fouettant doucement. Incorporez le jus et le zeste de citrons.
3. Mélangez la farine avec la Maïzena, la levure et le sel. Incorporez-les à la préparation précédente.
4. Chemisez un moule rectangulaire de 22x30 cm de papier cuisson. Versez la pâte et enfournez pour 30 minutes.
5. Préparez le glaçage : versez le mascarpone dans un bol. Râpez le zeste de citron restant. Incorporez le avec le sucre glace.
6. Laissez refroidir le gâteau puis démoulez-le sur un plat de service. Répartissez une fine couche de glaçage sur toute la surface. Décorez d'un mélange de fruits et fleurs comestibles.



MOTS CACHES

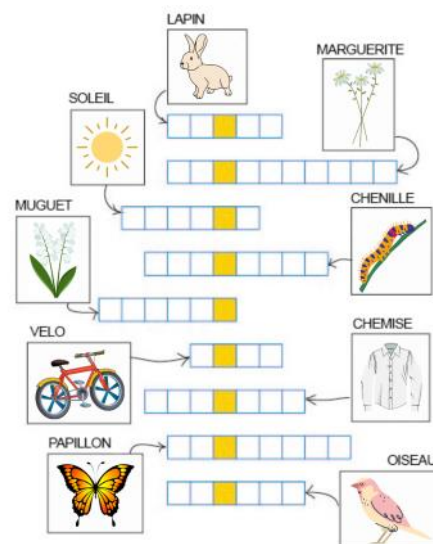
HIRONDELLES CROCUS TULIPE
PLANTATIONS FLEURS LILAS
PRIMEVERES GRAINE MARS
BOURGEONS POLLEN OEUF
FLORAISON
FORSYTHIA
GIBOULEES
JACINTHES
JONQUILLE
NARCISSES
OISILLONS
PRINTEMPS
EQUINOXE



S	E	L	L	E	D	N	O	R	I	H	L	T
E	E	N	S	E	R	E	V	E	M	I	R	P
S	N	O	L	L	I	S	I	O	L	E	S	R
E	U	S	R	U	E	L	F	A	F	N	E	Q
E	S	I	S	R	A	M	S	T	U	I	S	S
L	N	A	E	P	I	L	U	T	E	A	S	P
L	O	R	N	E	L	L	O	P	O	R	I	M
I	E	O	A	S	U	C	O	R	C	G	C	E
U	G	L	E	X	O	N	I	U	Q	E	R	T
Q	R	F	F	O	R	S	Y	T	H	I	A	N
N	U	S	E	E	L	U	O	B	I	G	N	I
O	O	P	S	E	H	T	N	I	C	A	J	R
J	B	S	N	O	I	T	A	T	N	A	L	P

Jeu de mots fléchés : vive le printemps

Remplir le mots fléchés avec les mots correspondants.



Réponse :

MANOSQUE & PAYS

HPI - 25 avril au 1^{er} mai 2025 - hauteprovenceinfo.com 08



MONTFURON : DE NOMBREUX PROJETS PORTÉS PAR LA COMMUNE

Après Reillanne qui a lancé notre nouvelle chronique, puis Entrevennes nous voilà dans ce village au charme authentique qu'est Montfuron perché sur les hauteurs, à l'est du Luberon, juste au-dessus de Manosque. Il a tout ce qui est recherché des cités provençales qui ont su garder au fil des décennies leur caractère d'antan, avec sa place principale, son école... Et comme premier défenseur, Montfuron peut compter sur son maire, en place depuis 2005, Pierre Fischer. Retraité du secteur bancaire, ce dernier défend sa commune bec et ongles, et à travers celle-ci, il prend fait et cause pour la ruralité, ces petites communes, qui ont de plus en plus de mal à exister, se développer ou réaliser des projets. « Par exemple, nous avons une capacité d'épargne qui est faible, et notre budget recette ne cesse de baisser. En 2020, nous avions 50 000 euros de DGF, aujourd'hui elle a baissé à 34 000 euros environ », affirme-t-il. Et ce n'est pas la seule recette qui est en baisse pour la commune qui voit ses moyens d'agir se réduire depuis plusieurs années.

Deux projets suspendus à des décisions administratives... dont un lotissement de 17 villas

Maintenant, cela n'empêche pas la municipalité de se projeter vers l'avenir et de porter des projets structurants « importants », avec notamment un lotissement afin de faire venir de nouvelles familles, et un champ photovoltaïque engagé depuis plusieurs années maintenant, au lieu-dit Le Rocher. Deux hectares à vocation agricole, pour de l'agri-photovoltaïsme. Le Parc du Luberon s'y oppose. « Cela fait sept ans qu'on le porte, certaines contraintes évoquées ont été levées, mais tout n'est pas encore réglé malheureusement ». Une certitude, il entend pas lâcher l'affaire. Concernant le lotissement de 17 villas de type provençal sur le terrain du verger, en bordure du village, malgré les nombreux recours déposés par des opposants à cette réalisation, l'édile persiste et signe : « Tout a été fait dans les règles dans ce dossier, tout a été cadré dans le cahier des charges avec le promoteur Delta Habitat, avec entre-autre toute une partie végétalisée ». Puis d'ajouter : « Dans ce projet, nous avons aussi prévu des liens directs avec le village, par le chemin de Montfuron-Pierrevert, par le chemin piétonnier. Tout le monde était d'accord, jusqu'à ces recours gracieux déposés il y a un an. On attend le verdict du Tribunal administratif ». Face à ce blocage, le premier magistrat est surtout remonté contre la législation. « Comment se fait-il que le droit individuel prime sur le droit collectif ? » Et aussi, « à tout moment, des personnes, même extérieures à une commune peuvent venir attaquer des projets communaux. Et c'est la justice aujourd'hui qui décide de l'aménagement du territoire », regrette l'élue. S'il pourrait être découragé de la situation, Pierre Fischer ne désarme pas, loin de là, et se veut encore plus combatif pour obtenir gain de cause.

Plusieurs aménagements programmés...

En parallèle, les élus de Montfuron travaillent sur le réaménagement de la place du village et des ruelles (avec les réseaux). Le chantier va être entamé, avec la volonté de la rendre plus piétonnière et plus végétalisée. « Les études sont faites, on attend les financements pour commencer. Les réseaux ont plus de 60 ans, on attend de voir la Régie des eaux de DLVAgglo pour réaliser ces travaux ». Malgré les différentes contraintes, et malgré des recours qui font perdre du temps, il reste motivé « et si nous avions moins de rentrées de recettes, on a pu se constituer un petit matelas en trésorerie, et avoir une capacité d'épargne qui vont nous permettre de réaliser de nouveaux projets comme la rénovation énergétique d'une maison municipale au cœur du village qu'on loue actuellement », mais aussi des « travaux d'éclairage en passant toutes les lampes en LED, engager la réfection de voiries, mettre en place de nouveaux jeux d'enfants, planter des arbres afin de reconstituer des haies », ou encore « l'installation des colonnes de tri enterrées ou semi-enterrées, la restauration du moulin à vent, et créer un préau à l'école ». La commune souhaite aussi « étudier la création d'un site internet, l'agrandissement de la surface de l'école, engager des aménagements au cœur de la chapelle St-



Elzéar, mais aussi proposer de nouveaux chemins de randonnée et pédagogiques ».

Parmi les dossiers importants figure bien évidemment le devenir de l'école. Depuis plusieurs années maintenant la commune parvient à garder sa classe, et elle peut compter aujourd'hui sur 18 enfants (8 en maternelle), dont cinq viennent de l'extérieur du village. « Nous espérons attirer quatre-cinq familles de plus, des primo-accédants, avec des enfants, ce qui nous permettrait

de maintenir l'école pour les années à venir ». Forcément, le projet du lotissement de 17 villas pourrait faciliter la tâche dans ce dossier toujours sensible pour les petites communes.

De nombreuses animations tout au long de l'année

Par ailleurs, Pierre Fischer porte le projet d'une salle multiactivités d'environ 200m² qui pourrait voir le jour en lieu et place d'un des deux courts de tennis.

Une certitude, la commune a su se montrer attractive ces vingt dernières années alors qu'elle ne comptait que 160 habitants en 2002.

« Nous sommes aujourd'hui 220 au dernier recensement », reconnaît-il. L'animation est soutenue grâce aux bénévoles, aux élus et aux associations. « En 2024, nous avons eu 20 manifestations culturelles et festives, auxquelles on ajoute trois vide-greniers ». Théâtre, musique, fête du village, expositions,

le marché de Noël... figurent au cœur de ce programme copieux pour une petite cité.

Et ce sera à nouveau le cas en 2025, avec de très nombreuses dates et aussi de nouveaux événements, comme ceux dans le cadre du 130^e anniversaire de la naissance de Marcel Pagnol, sans oublier des soirées concerts. Pierre Fischer annonce aussi le renouvellement du festival de théâtre en lien avec Dominique Zamparini le premier week-end d'août, la semaine précédant la fête du village...

« Le village est de plus en plus attractif. Le nombre de visiteurs augmente, avec une population de plus en plus européenne. Et on va travailler pour obtenir le label « village nature »... Nos agriculteurs sont tous en bio, nous avons des chemins de randonnée, le moulin... », rappelle l'édile, ardent défenseur de la ruralité et des villages « qui ne doivent pas mourir ».

Au contraire dit-il « on doit les aider à se développer, à attirer des populations, les aider à porter des projets de construction, dans cette époque où le télétravail a pris beaucoup d'importance, plutôt que de toujours vouloir construire dans les villes. Et si demain de plus en plus de monde s'installe dans des villages, ils pourront aussi rouvrir de petits commerces... », conclut Pierre Fischer qui devrait se présenter pour un nouveau mandat en 2026.

Guillaume MESSIEN

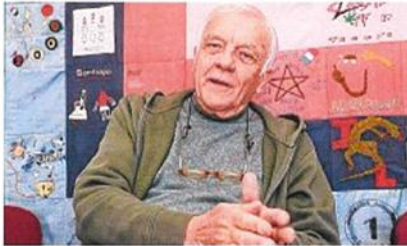


MONTFURON

Le parc photovoltaïque toujours en stand-by

Le maire de la commune bas-alpine, Pierre Fischer, a présenté ses vœux aux habitants à travers une vidéo. L'édile est notamment revenu sur ce projet qui a du mal à sortir de terre.

Cela devient une tradition pour Pierre Fischer. Une nouvelle fois, le maire de Montfuron a présenté ses vœux aux habitants à travers une vidéo sur les réseaux sociaux. L'an dernier, l'édile avait déjà choisi cette option pour s'adresser à ses administrés. Parmi les points forts qui ressortent de son discours : la neutralisation du projet de parc photovoltaïque. « Depuis sept ans, nous œuvrons pour implanter ce parc photovoltaïque de deux hectares, clôturé sur environ dix hectares », se désole Pierre Fischer. Pour l'écu, ce projet a deux avantages à voir le jour : « Un, il est à vocation agricole, et deux, il permet un loyer an-



Pierre Fischer, a adressé ses vœux à la population à travers une vidéo mise en ligne sur les réseaux sociaux. / PHOTO ERIC CAMOIN.

nuel non-négligeable, fixé entre 30 000 et 35 000 euros ». Le maire précise pourtant que la procédure de concertation auprès des Montfuronais a abouti à un accord unanime. La procédure d'enquête publique est quant à elle en cours, avec la présence prochaine d'un commissaire enquêteur. Néanmoins, la situation semble pour l'instant sans issue. « Lors des réunions, pour pouvoir avancer sur ce

projet avec les intervenants de l'administration, il ressort toujours qu'il est impossible de réaliser ce parc à vocation agricole », conclut fermement l'écu sur ce sujet.

Le projet de lotissement également au ralenti
Autre projet qui bégaye depuis de nombreuses années : l'émergence du lotissement de 17 villas. « Il a pourtant été

validé avec l'obtention du permis d'aménager, insiste l'édile. C'est un projet végétalisé. L'intérêt est d'assurer le renouvellement des générations pour que le village ne devienne pas un cimetière. Avant que celui-ci ne s'en prenne directement à l'association Montfuron Avenir, farouchement opposée au projet : « Comment comprendre que cette association a pu engager des actions auprès du tribunal administratif contre ce projet considéré comme vital ? Quatre ans d'études ont été nécessaires pour obtenir l'accord de l'administration pour ce lotissement, et maintenant des heures pour défendre ce projet, avec des coûts d'avocats importants. » Dans cette vidéo, Pierre Fischer a énoncé plusieurs autres investissements pour cette nouvelle année, comme la rénovation d'une maison énergétique, la restauration du moulin Saint-Elzéar, ou encore la poursuite de l'éclairage à Led de tous les bâtiments.

L.E.

Sainte-Tulle • Pierre Fischer expose la Namibie



Photo Le DL/Jean-François Mutzig

Des paysages à couper le souffle, la solitude du plus vieux désert du monde où survivent une faune et une flore endémiques, des pierres figées dans le temps, des peuplades entre tradition et l'emprise du monde moderne... L'exposition photographique de Pierre Fischer est un hymne à la vie et à la beauté du monde. Un monde qu'il a découvert et appréhendé au cours d'un voyage réalisé, il y a une dizaine d'années, en Namibie.

À la salle des expositions à la mairie de Sainte-Tulle, jusqu'au dimanche 11 mai. Entrée gratuite aux horaires de la mairie et tous les jours de 16 à 19 heures.

Le Dauphiné Libéré - 05/05/2025

LA PROVENCE 06.02.2015

Passe d'armes entre Galtier et Fischer autour du budget de l'Agglomération

DLVAGGLO Mardi soir, le conseil communautaire s'est réuni à Gréoux-les-Bains afin de voter le budget 2025. Un budget adopté, mais dont les débats ont mis, une fois de plus, en exergue les oppositions entre les maires de Manosque et de Montfuron.

Toutes les collectivités savent que, s'il y a un conseil plus important que les autres, c'est bien celui dans lequel le vote du budget est l'ordre du jour. C'était donc le cas, mardi à Gréoux-les-Bains, pour les élus des 25 communes de DLVAgglo, et au contraire du budget de la France, il a été voté à l'unanimité. Une unanimité de façade cependant, quand on constate les débats épiques qui ont opposé Camille Galtier, président de DLVAgglo, mais aussi maire de Manosque, et Pierre Fischer, maire de Montfuron.

Une baisse de 0,20% de la taxe foncière sur les propriétés bâties
En effet, alors que Gérard Aurie, vice-président aux finances, égrène les débats concernant le compte financier unique 2024 et ses budgets annexes, celui qui est également maire de Valensole présente enfin les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, et propose pour « la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB, Ndt) une baisse de 0,20%, qui ramène cette taxe à 1,60% ». Quant aux trois autres taxes directes locales (taxe foncière non bâtie, cotisation foncière des entreprises, et taxe d'habitation résidence secondaires), le statu quo est de mise avec des taux, respectivement, à 3,10%, 31,71% et 6,11%. Idem pour la taxe d'enlèvement des ordures

ménagères (TOM) dont le taux se maintient à 12,80%. C'est sur cette question fiscale que Pierre Fischer décide de prendre la parole pour la première fois de la soirée : « Comme je l'ai dit à la conférence des maires, cette baisse représente 200 000 euros, et cette somme aurait pu être affectée différemment au niveau de DLVAgglo. Il avait été proposé, compte tenu de la difficulté financière française, de constituer un fonds d'investissement alors que le Fonds vert diminue, ou de faire, avec ces 200 000 euros à l'année, un emprunt assez important pour un projet. De plus, ça ne se joue que sur 5 à 6 euros maximum pour nos administrés, et ça sera sûrement absorbé par l'augmentation d'autres taxes. » Habitué à répondre au tac au tac dans ces situations, Camille Galtier ne dit rien... pour l'instant, et fait passer la délibération au vote : deux contre (Pierre Fischer donc, et André Mille, maire de Pierrevive), ainsi que deux abstentions (Armel Le Hen et Emmanuelle Pradalier, deux conseillers municipaux d'opposition à Manosque). La seule qui n'a pas été votée à l'unanimité. Délibération 19, le plat de résistance de ce conseil communautaire : la présentation du budget principal 2025 de DLVAgglo. Dans la section fonctionnement, il s'équilibre à un peu plus de 73 millions d'euros avec un autofinancement net de l'année prévu à 4,1 millions d'euros. Il en résulte un virement à la section d'investissement de 7,1 millions d'euros. Une section qui s'équilibre donc à 29,1 millions d'euros, soit un programme de dépenses d'investissement nouvelles de 16,4 millions d'euros en comprenant 1,6 million d'euros de remboursement en capital de dette. En termes de projets pour 2025, on parle donc de 2 millions d'euros pour le programme Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine), l'éclairage public et la gestion des eaux pluviales urbaines (Gepu) des communes,



Camille Galtier et Pierre Fischer étaient tous les deux candidats à la présidence de DLVAgglo en septembre 2023 à la suite de la démission de Jean-Christophe Patrigny. / PHOTOS E.C. & S.D.



ainsi que pour le chantier de la maison Glono Lou Parais.

"Au lieu de quelques euros en plus, ils auront quelques euros en moins"
« Le budget a été provisionné sur des économies demandées par l'État, qui représenteraient 1,2 million d'euros pour l'agglomération sur un prévisionnel de 3 milliards demandés par le gouvernement Barnier. Maintenant le budget demande 2,2 milliards d'économies aux collectivités. De fait, nous avons été très positistes sur la question de l'effort qui était demandé à l'agglomération, et il est fort pro-

bable qu'en septembre prochain, nous ayons un budget rectificatif avec des éléments plus positifs, avance Camille Galtier avant de commenter l'intervention de Pierre Fischer. En deux ans, nous avons réussi à la fois à optimiser l'ensemble des dépenses, et à la fois à trouver des ressources supplémentaires sans avoir à faire les poches des contribuables. Après si certains ne veulent pas baisser les impôts, soit... Evidemment je n'ai jamais dit que ça allait être des centaines d'euros d'économies pour les gens, j'ai simplement eu la formule qu'au lieu de quelques euros en plus, ils auront quelques euros

en moins. » Et d'ajouter : « Et si on parle des communes, la dotation de solidarités communautaire était de 350 000 euros en 2019. En 2020, dernier acte politique de Bernard Jousset-Poncha, elle est passée à 350 000 euros. En 2021, le premier acte politique de Monsieur Patrigny a été de la faire passer à 600 000 euros. Donc en l'espace de cinq ans, elle a connu une augmentation de 100%. Après Monsieur Fischer, si vous voulez qu'on fasse 1,6-1,7 million pourquoi pas ? Mais je tiens juste à vous dire qu'en 2020 et 2024, cette augmentation a été faite grâce aux contribuables, puisque vous êtes allés chercher de l'argent supplémentaire dans ses poches. »

Un budget voté à l'unanimité

Un va-et-vient oral entre les deux maires s'est alors engagé durant quelques minutes, avec en somme deux visions qui s'opposent, deux visions différentes du rôle de la communauté d'agglomération : pour Camille Galtier, une collectivité organisatrice ; pour Pierre Fischer, une collectivité au chevet des communes. Quoi qu'il en soit, le budget principal 2025, ainsi que ceux des différentes zones d'activités ont été adoptés à l'unanimité même si des élus ne se mettront probablement jamais d'accord.

Christophe LOURENÇO
clourenco@laprovence.com

MONTFURON : RETOUR EN NAMIBIE AVEC PIERRE FISCHER

Pierre Fischer, actuel maire de Montfuron, est aussi un photographe passionné et chevronné. Une passion qui l'anime et qui l'occupe bien au-delà de ses heures perdues, puisqu'il est actif au sein d'une association (Club Phot'Azur) et qu'il organise ou participe à des expositions collectives, comme celles des Rencontres Photographiques de Montfuron. Sans oublier, qu'il part régulièrement en safari photo aux quatre coins du monde.

Cela faisait quelques années qu'il n'avait plus exposé individuellement. L'occasion lui a de nouveau été donnée, du 3 au 12 mai dernier, en mairie de Sainte-Tulle. Et ce ne sont pas les tirages photographiques de son voyage le plus récent qu'il a choisi d'exposer,

préférant un « retour » vers un voyage déjà un peu ancien, en Namibie.

L'occasion en s'exposant un peu, de montrer une part intime de lui-même en évoquant lors du vernissage, les souvenirs de rencontres... Avec les paysages d'abord, aux étendues infinies : les brousses, les savanes, les déserts et les dunes... Avec la faune sauvage, ensuite, dont il a ramené de magnifiques clichés... Avec les peuplades : le peuple Himbas, les bushmen de la tribu « Sans » qui vivent hors du temps...

Un retour en Namibie, coloré et splendide.



D'S (CLP)



INFORMATION

NOUVEAUX HORAIRES



À partir du **1^{er} juillet 2025**,

Les déchèteries* seront ouvertes :

- Du **lundi au samedi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
- *Fermées les dimanches et jours fériés.*

*EXCEPTIONS À NOTER

Déchèterie du **Castellet** :

- Le **mardi** : 9h - 12h
- Le **vendredi** : 13h - 16h
- Le **1^{er} samedi du mois** : 9h - 12h
- *Fermée les dimanches et jours fériés.*

Déchèterie de **Quinson** :

- Le **Lundi, mardi, vendredi et samedi** : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
- Le **Jeudi** : 13h30 - 17h30
- *Fermée les mercredis, dimanches et jours fériés.*

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

NUMEROS UTILES :

Administration

Mairie : 04 92 76 41 65.
Police : 17.
Gendarmerie : 04 92 72 00 48.
Préfecture : 04 92 36 72 00.
Urbanisme / Demandes dématérialisées :
dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva

Urgences et Santé

Pompiers : 18.
SAMU : 15.
Médecin de garde : 118 500.
Pharmacie de garde : 3237.
Sage-femme libérale : 07 49 14 67 48
(M^{me} Alexandra Cabiran, 8 Av. J. Gineste)

Ramassage Encombrant

DLVAggio : 04 65 10 01 35.

Transport

Kevin Taxi : 06 07 01 40 92.



Etat civil

Décès

Monsieur Bau Pierre
décédé le 8 mai 2025 à Marseille
à l'âge de 94 ans.

Nous présentons toutes nos
condoléances à sa famille.
Cette personne était connue des
anciens Montfuronais, cadre
supérieur à la caisse d'épargne et
particulièrement avait en charge les
plans de gestion forêt.

COMMERCES, ACTIVITÉS & ARTISANAT

Restaurant « Chez Éric ».

Le restaurant incontournable de notre région !
Ouvert toute l'année (réservation conseillée).
Tél. : 04.92.77.75.32.



« Bric Bar Broc » café brocante.

Ouvert les après midi du jeudi au dimanche et
tous les jours en saison estivale (sauf le mardi).
Tél. : 04.92.76.45.10.

Cours tapisserie & couture.

Redonner vie à un vieux fauteuil, réaliser des
coussins... Tous les mardis, Sophie Barthelemy
vous prodiguera tous les conseils & techniques.
Tél. : 06 60 94 24 13.



« Chez Jean-Lou ».

Pension pour animaux / Ouvert toute l'année.
Sylvie Nerguti prend soin de votre animal lors de
vos vacances ou déplacements professionnels.
Tél. : 06 86 79 15 04.

« Jean-Christophe Dablemont ».

Sculpteur céramiste, Jean-Christophe vous reçoit
dans son atelier à Montfuron, sur RDV.
Tél. : 06.49.84.29.76.



« Bambino Pizza ».

Pizzas au feu de bois, salées... & sucrées.
À Montfuron, sur l'aire d'accueil (parking), tous
les jeudis soirs à partir de 18h.
Tél. : 06.19.34.53.62.

« André Faivre ».

Sculpteur sur bois, « André Faivre sculpte, oscille
les méandres attachants de la libre conscience ».
Tél. : 06.70.13.61.54.



« L'Abeille du Moulin ».

Apiculteur récoltant, Bastien Castaner vous
propose ses miels (toutes fleurs, montagne, lavande),
ainsi que ses nougats et pains d'épice.
Rue du moulin à vent - Tél. : 06.77.75.17.56

« Le Moulin des Granges ».

Étienne Loir est moulinier producteur d'huile
d'olive bio Tél. : 06.20.50.63.46
Web : lemoulinidesgranges.wordpress.com



« Chalory ».

Pierre Chalory, artiste contemporain.
Peinture surréaliste, sculptures, systèmes audio-
philes à lampe... Tél. : 06.49.64.51.16



« Cercle Républicain ».

Débit de boisson associatif, lieu de convivialité
- à dispo. des assoc. montfuronaises (réunions...) -
Ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19h.
Tél. : 06.16.34.44.11 ou 06.14.90.46.53

« Vente de viande d'agneau ».

Vente directe Producteur
Contacter M. Olivier Renoult, Éleveur-Producteur.
Tél. : 06 73 87 27 14

